

**RAPPORT ANNUEL**  
**31.12.24**

# **CAPITALATWORK EQUITIES PLUS**

# **SICAV**

## **SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
publique de droit belge à compartiments multiples  
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements  
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

# SOMMAIRE

<b>1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3</b>
<b>1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3</b>
<b>1.2 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>5</b>
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	10
<b>1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.24</b>	<b>12</b>
<b>1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION</b>	<b>17</b>
1.4.1 . Résumé des règles	17
1.4.2 . Taux de change	18
<b>2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES PLUS AT WORK D</b>	<b>19</b>
<b>2.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>19</b>
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	19
2.1.2 . Cotation en bourse	19
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	19
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	22
2.1.5 . Distributeurs	22
2.1.6 . Indice et benchmark	22
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	22
2.1.8 . Politique future	22
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	23
2.1.10 . Affectations des résultats	24
<b>2.2 . BILAN</b>	<b>25</b>
<b>2.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>26</b>
<b>2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>27</b>
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24	27
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	29
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	30
2.4.4 . Montant des engagements relatifs aux positions sur instruments financiers dérivés	30
2.4.5 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	30
2.4.6 . Performances	31
2.4.7 . Frais	32
2.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations	32

# 1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

## 1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

---

### **Siège de la SICAV**

Boulevard du Roi Albert II, 37 - 1030 Bruxelles

### **Date de constitution de la SICAV**

22 août 2018

### **Conseil d'administration de la SICAV**

#### Président

M. Bruno HOUDMONT, Administrateur indépendant

#### Administrateurs

M. Michel SZUREK, Responsable Fonds, CapitalatWork Foyer Group S.A.

M. Marcel VAN CLEEMPOEL, Managing Director CapitalatWork S.A..

M. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Administrateur indépendant

M. Yvon LAURET, Administrateur indépendant

M. Pierre-Henry OGER, Responsable de la gestion de portefeuille, CapitalatWork Foyer Group S.A.

#### Personnes physiques chargées de la direction effective

M. Marcel VAN CLEEMPOEL

M. Michel SZUREK

### **Type de gestion**

Société d'investissement ayant désigné une société de gestion, conformément à l'article 44, § 1er, de loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances

Dénomination: Lemanik Asset Management

Forme juridique: Société Anonyme

Siège: 106 Route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

Constitution: 1<sup>er</sup> septembre 1993

#### Conseil d'administration:

M. Gianluigi SAGRAMOSO

M. Carlo SAGRAMOSO

M. Philippe MELONI

#### Administrateurs exécutifs de la société de gestion:

M. Jean-Philippe CLAESSENS

M. Alexandre DUMONT

M. Gilles ROLAND

Mme. Armelle MOULIN

M. Cédric COUDRON

Mme. Rachel KNEIP

#### Commissaire de la société de gestion:

Deloitte audit S.à r.l. Luxembourg, 20 Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par M. Nicolas HENNEBERT

#### Capital souscrit et libéré:

Le capital de la société de gestion est fixé à € 2.071.700 représenté par 20.000 actions sans désignation de valeur nominale. Les fonds propres de la société de gestion sont considérés comme suffisants pour couvrir le risque de responsabilité professionnelle.

### **Commissaire**

Deloitte Réviseurs d'Entreprises S.R.L., Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, Gateway Building - 1930 Zaventem, représenté par M. Tom RENDERS.

### **Promoteur**

CapitalatWork S.A., Avenue de la Couronne 153 - 1050 Bruxelles

### **Dépositaire**

Belfius Banque S.A., Place Charles Rogier 11 – 1210 Bruxelles

### **Gestion financière du portefeuille**

Lemanik Asset Management S.A., 106 Route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

## **CAPITALATWORK Equities Plus SICAV**

### **Délégation de la gestion du portefeuille**

CapitalatWork Foyer Group S.A., 12 Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg  
CapitalatWork S.A., Avenue de la Couronne 153 - 1050 Bruxelles

### **Gestion administrative et comptable**

CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C bte 320 -1000 Bruxelles

Pour certaines fonctions de l'administration liées à l'activité d'agent de transfert  
CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C Bte 320 - 1000 Bruxelles

Les fonctions de l'administration liées à l'activité de montage sont assurées par la société de gestion

### **Service Financier**

CapitalatWork S.A., Avenue de la Couronne 153 - 1050 Bruxelles

### **Distributeurs**

CapitalatWork S.A., Avenue de la Couronne 153 - 1050 Bruxelles  
Lemanik Asset Management S.A., 106 Route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

### **Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV**

Compartiment: Equities Plus at Work D      Type DIS, exprimée en EUR

**Type DIS:** Les actions sont des actions de distribution émises sous forme nominative (limitées à deux décimales).  
Les actions nominatives sont inscrites dans un registre des actions nominatives de la SICAV tenu par CACEIS Bank, Belgium Branch

## 1.2 . RAPPORT DE GESTION

---

### 1.2.1 . Informations aux actionnaires

SICAV publique de droit belge à Compartiments multiples répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE et régie par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la "Loi de 2012").

La SICAV est en conséquence également soumise aux dispositions de l'arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif publics qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (ci-après "l'Arrêté Royal de 2012").

#### Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

##### Description des principaux risques auxquels est exposée la société

La valeur d'une action du Compartiment peut augmenter ou diminuer. L'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise initiale. Les investissements du Compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi.

L'investisseur ne bénéficie en effet d'aucune garantie sur le capital investi ou d'aucun mécanisme de protection de ce capital.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter des conseillers professionnels avant de procéder à un investissement.

##### *Risque de marché*

Il s'agit d'un risque général lié à l'évolution des marchés financiers, la situation économique des émetteurs des instruments financiers, eux-mêmes tributaires de la situation de l'économie mondiale en général, et du contexte politique et économique de chaque pays dans lequel le Compartiment pourra investir. Il existe par ailleurs un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment dans les marchés ou les instruments les plus performants.

##### *Risque de crédit*

Le Compartiment peut être exposé au marché du crédit et/ou à certains émetteurs en particulier dont les cours vont évoluer en fonction de l'attente que le marché se fait de leurs capacités de remboursement de leur dette. Le Compartiment peut également être exposé au risque de défaut d'un émetteur sélectionné, soit son impossibilité à honorer le remboursement de sa dette, sous forme de coupons et/ou du principal. Selon que le Compartiment est positionné positivement ou négativement sur le marché du crédit et/ou certains émetteurs en particulier, un mouvement à la hausse ou à la baisse des spreads de crédit, voire un défaut, peut impacter négativement la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment.

##### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est défini comme étant celui qu'une position ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée à un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité du Compartiment à se conformer à ses obligations de racheter les actions des actionnaires à leur demande conformément à la loi, aux Statuts, et au présent Prospectus. Sur certains marchés (en particulier, le marché des obligations émises par des émetteurs localisés dans des pays émergents, et à haut rendement, actions de faible capitalisation boursière, etc.), les fourchettes de cotation peuvent augmenter dans des conditions de marché moins favorables, ce qui peut générer un impact sur la Valeur Nette d'Inventaire en cas d'achats ou de ventes des actifs. En outre, en cas de crise sur ces marchés, les titres peuvent également devenir difficiles à négocier.

##### *Risque de change*

Le Compartiment peut investir dans plusieurs zones géographiques, et dans des devises autres que la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment est exprimée (en l'occurrence l'euro). Le taux de change entre la devise du Compartiment et ces autres devises peut donc avoir un impact important sur la Valeur Nette d'Inventaire des actions du Compartiment.

##### *Risque de concentration*

Risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur certains marchés. Ceci signifie que l'évolution de ces actifs ou de ces marchés a une forte incidence sur la valeur du portefeuille du Compartiment concerné. Plus le portefeuille du Compartiment est diversifié, moins le risque de concentration est important. Ce risque est par exemple également plus grand sur des marchés plus spécifiques (certaines régions, secteurs ou thèmes) que sur des marchés largement diversifiés (répartition mondiale).

## CAPITALATWORK Equities Plus SICAV

### Risque de performance

La politique d'investissement du Compartiment est telle que sa performance peut être volatile et ne peut pas être et n'est pas garantie ou protégée. La performance du Compartiment pourrait donc ne pas être conforme aux objectifs de l'investisseur.

### Risque de capital

Le Compartiment ne fait pas l'objet d'un "capital garanti" ou d'une "protection du capital". L'investisseur peut donc perdre tout ou partie de son capital.

### Risques liés à des facteurs externes

Ce risque est principalement lié aux changements possibles dans le régime fiscal applicable à la SICAV (et en particulier au régime dit des "RDT") et au fait que le Compartiment peut investir dans des marchés émergents, qui peuvent présenter un environnement économique, politique, et juridique moins stable que les autres marchés (cf. risques liés à des investissements dans des pays émergents).

### Risques liés à des investissements dans des pays émergents

Le Compartiment peut investir sur des marchés émergents qui tendent à être plus volatils que les marchés matures, de telle sorte

que sa valeur peut évoluer brusquement à la hausse ou à la baisse. Dans certaines circonstances, les investissements dans ces marchés peuvent être ou devenir illiquides, ce qui peut réduire la capacité du Gestionnaire du Compartiment à réaliser tout ou partie des actifs du portefeuille. Il se peut que les systèmes d'enregistrement et de règlement sur les marchés émergents soient moins développés que sur les marchés plus matures, ce qui implique de plus grands risques opérationnels liés à l'investissement. La volatilité peut être induite par un risque global du marché ou être déclenchée par les vicissitudes d'un seul titre. Des risques de concentration sectorielle peuvent également prévaloir sur certains marchés émergents. Ces risques peuvent aussi être cause de volatilité accrue. Les pays émergents peuvent enfin présenter des incertitudes politiques, sociales, légales et fiscales graves ou d'autres événements pouvant négativement impacter le Compartiment.

### Risque lié aux instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur dépend (ou est dérivée) d'un ou plusieurs actifs financiers sous-jacents (actions, taux d'intérêt, obligations, devises, etc.). L'utilisation de dérivés comporte donc le risque lié aux sous-jacents. Ils peuvent être utilisés en vue de s'exposer à, ou de se couvrir sur les, actifs sous-jacents. En fonction des stratégies déployées, le recours aux instruments financiers dérivés peut comporter également des risques de levier (amplification des mouvements de baisse). Par ailleurs, même en cas de stratégie de couverture, les instruments financiers dérivés peuvent, dans certaines conditions de marché, ne pas être parfaitement corrélés par rapport aux actifs à couvrir. Pour les options, à cause de fluctuations défavorables de prix des actifs sous-jacents, le Compartiment respectif pourrait perdre l'intégralité des primes payées.

### Risque de durabilité

Le Gestionnaire a réalisé une première analyse des risques de durabilité pouvant impacter le Compartiment : son analyse se base sur une analyse des secteurs d'activité dans lesquels le Compartiment est investi, en lien avec la matrice de matérialité définie par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Cette analyse a permis d'identifier les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance pouvant impacter les conditions financières et opérationnelles des secteurs dans lesquels le Compartiment investit<sup>1</sup>, et par voie de conséquence, la valeur du portefeuille du Compartiment. Le Gestionnaire n'évalue pas le risque de durabilité de façon spécifique. Dans l'attente d'une mesure spécifique de ces risques permettant de conclure qu'ils sont faibles, moyens, ou élevés, ces risques sont repris ci-dessus comme risques «moyens».

Tableau récapitulatif des risques tels qu'évalués pour le Compartiment:

Type de risque	Définition concise du risque	Equities Plus At Work D
Risque de marché	Risque de chute de tout le marché ou d'une catégorie d'actifs pouvant affecter le prix et la valeur de l'actif en portefeuille	Elevé
Risque de crédit	Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie	Moyen
Risque de dénouement	Risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné	Faible
Risque de liquidité	Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable	Moyen
Risque de change	Risque que la valeur des investissements soit affectée par la variation des taux de change	Elevé

## CAPITALATWORK Equities Plus SICAV

Risque de conservation	Risque de perte d'actifs détenus par un dépositaire ou un sous-dépositaire, résultant d'une négligence ou d'une fraude, notamment dans les marchés émergents	Faible
Risque de concentration	Risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé	Elevé
Risque de performance	Risque lié à la volatilité de la performance du Compartiment, et à l'existence ou l'absence de garanties tierces ou aux restrictions grevant ces garanties	Elevé
Risque de capital	Risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement	Elevé
Risque de flexibilité	Manque de flexibilité du produit lui-même et en raison des restrictions limitant la possibilité de passer à d'autres fournisseurs	Faible
Risque d'inflation	Risque lié à l'inflation	Faible
Risque lié à des facteurs externes	Incertitude quant à la pérennité de certains éléments de l'environnement, comme le régime fiscal	Moyen
Risques liés à des investissements dans des pays émergents	Marchés qui portent un risque accru par rapport à un investissement dans les marchés développés. Ces investissements pourraient subir des fluctuations plus marquées et souffrir d'une négociabilité réduite	Moyen
Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés	Ce sont des instruments financiers dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Or les fluctuations de cours de l'actif sous-jacent, même faibles, peuvent entraîner des changements importants du prix de l'instrument dérivé correspondant. L'utilisation des instruments dérivés de gré à gré expose le Compartiment à un défaut partiel ou total de la contrepartie à honorer ses engagements. Ceci pourrait infliger une perte financière au Compartiment	Elevé
Risques liés à des investissements réalisés dans d'autres OPC	Un Compartiment qui investit dans d'autres organismes de placement collectif n'aura pas de rôle actif dans la gestion quotidienne de ces derniers. En outre, le Compartiment n'aura notamment pas l'occasion d'évaluer au préalable les investissements spécifiques effectués par les organismes de placement collectif sous-jacents	Faible
Risque en matière de durabilité	Le risque en matière de durabilité concerne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social et de la gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.	Moyen

### Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le 4 mars 2025, Lemanik Group a annoncé que Blackfin Capital Partners, une société européenne de capital-investissement spécialisée dans les investissements dans les services financiers, avait acquis Lemanik Asset Management, la société de gestion désignée du Fonds. La transaction a été approuvée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été finalisée le 28 février 2025.

### Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Aucune circonstance particulière n'a été relevée qui serait susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

### **Politique de rémunération**

Rémunération payées par CapitalatWork Foyer Group S.A. agissant en qualité de délégués de gestion financière, à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2024 les montants suivants:

1/Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques):

EUR 9.643.425,14

2/Montant total brut des rémunérations variables versées:

EUR 2.158.718,07

3/Nombre de bénéficiaires: 76

## CAPITALATWORK Equities Plus SICAV

4/Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du délégataire de gestion financière, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds:  
Les systèmes du délégataire de gestion financière ne permettent pas une telle identification par fonds géré.  
Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations, au niveau global, du délégataire de gestion financière.

5/Montant total brut annuel agrégé des rémunérations des cadres supérieurs:  
EUR 6.203.000,33

6/Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du délégataire de gestion financière, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, dont il est délégataire de gestion financière (excluant les cadres supérieurs):  
EUR 5.599.142,88

Rémunération payées par **CapitalatWork S.A.** agissant en qualité de délégataires de gestion financière, à son personnel sur son exercice clos au **31 décembre 2024** les montants suivants:

1/Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques):  
EUR 8.299.520,30

2/Montant total brut des rémunérations variables versées:  
EUR 1.805.479,00

3/Nombre de bénéficiaires: 95

4/Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du délégataire de gestion financière, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds:  
Les systèmes du délégataire de gestion financière ne permettent pas une telle identification par fonds géré.  
Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations, au niveau global, du délégataire de gestion financière.

5/Montant total brut annuel agrégé des rémunérations des cadres supérieurs:  
EUR 3.625.092,60

6/Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du délégataire de gestion financière, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, dont il est délégataire de gestion financière (excluant les cadres supérieurs):  
EUR 6.479.906,70

La politique de rémunération a été revue pour la dernière fois par le comité de rémunération de **CapitalatWork S.A.** le 3 mars 2021 et a été adoptée par le conseil d'administration de **CapitalatWork S.A.** .

Rémunération payées par la société de gestion, **Lemanik Asset Management S.A.**, à son personnel sur son exercice clos au **31 décembre 2023** les montants suivants:

Les montants ci-dessous représentent les rémunérations fixes et variables pour l'année 2023 pour les collaborateurs qui sont totalement ou partiellement impliqués dans les activités de tous les fonds gérés par la société de gestion. Aux fins des informations ci-dessous, lorsque les activités de gestion de portefeuille ont été officiellement déléguées à une autre entité, la rémunération du personnel concerné du délégué a été exclue, car elle n'est pas payée par la société de gestion ou par la société.

1/Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques):  
EUR 3 030 860,13

2/Montant total brut des rémunérations variables versées:  
EUR 384 500,00

3/Nombre de bénéficiaires: 22

4/Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs:  
EUR 2 089 867,83

5/Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de **Lemanik Asset Management S.A.**, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs):  
EUR 970 422,38

## CAPITALATWORK Equities Plus SICAV

6/Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de **Lemanik Asset Management S.A.** assurant des fonctions de contrôle (hors direction générale), chargés de la gestion du risque, de la conformité réglementaire, de l'audit interne ou de fonctions similaires:

EUR 355 069,92

### **Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)**

Non applicable

#### **Swing pricing**

Autres mécanismes applicables en cas de souscriptions ou rachats importants

#### Adaptation de la VNI - Swing Pricing

En vue de protéger la SICAV contre les risques de liquidité qui pourraient être causés par des demandes de rachat importantes, et en vue de protéger les actionnaires contre des mouvements spéculatifs à court terme entraînant des frais d'achat ou de réalisation d'actifs dans le portefeuille du Compartiment, la SICAV déterminera le prix de rachat sur la base d'une VNI réduite ou le prix de souscription sur la base d'une VNI augmentée en vue de tenir compte des coûts de réalisation ou d'achat d'actifs en portefeuille pour financer ce prix de rachat ou pour investir le montant de la souscription. Cette adaptation de la VNI interviendra automatiquement (c.-à-d. notamment sans privilégier de quelque manière que ce soit un ou plusieurs participants/souscripteurs ou catégories de participants/souscripteurs par rapport aux autres) si la variation négative ou positive du passif du Compartiment due aux entrées et sorties dépasse 5% du capital du Compartiment..

Dans le cadre de ce calcul de VNI, le facteur maximal qui peut être appliqué en vertu de l'article 21/1, alinéa 1er, de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts, est de 3%.

Il ne sera toutefois pas tenu compte de cette adaptation temporaire de la VNI pour le calcul de la commission de performance du Gestionnaire.

Si cet ajustement de la VNI intervient, le montant destiné à couvrir les frais de réalisation des actifs, tel que prévu par l'article 27 des statuts et comme mentionné ci-dessous (Frais de réalisation des actifs - Anti-Dilution Levy), ne pourra pas être réclamé aux actionnaires dont la VNI de rachat est ainsi affectée.

La procédure qui sera suivie en cas d'application de ce mécanisme d'ajustement de la VNI peut être obtenue sur demande écrite adressée au siège de la SICAV.

Au 31 décembre 2024, aucun ajustement n'a été effectué comme mentionné ci-dessus.

#### Frais de réalisation des actifs - Anti-Dilution Levy

En vue de protéger la SICAV contre les risques de liquidité qui pourraient être causés par des demandes de rachat importantes, et en vue de protéger les actionnaires contre des mouvements spéculatifs à court terme entraînant des frais d'achat ou de réalisation d'actifs dans le portefeuille du Compartiment, la SICAV peut également décider de réclamer des frais aux investisseurs/actionnaires qui souhaitent souscrire à, ou faire racheter, des actions, en vue de compenser les coûts de réalisation ou d'achat d'actifs en portefeuille pour financer ce prix de rachat ou pour investir le montant de la souscription. Ces frais seront limités à 2% de la VNI par action, multiplié par le nombre d'actions dont le rachat est demandé.

Ces frais pourront être réclamés si la variation négative du passif du Compartiment due aux entrées et sorties dépasse 3% de du capital du Compartiment. Ces frais ne pourront pas être réclamés si le mécanisme d'ajustement de la VNI en application du mécanisme de Swing Pricing décrit ci-dessus est appliqué.

La procédure qui sera suivie en cas d'application de ce mécanisme d'ajustement de la VNI peut être obtenue sur demande écrite adressée au siège de la SICAV. Cette procédure prévoit notamment que ces frais ne peuvent être réclamés que si cela n'a pas pour effet de privilégier de quelque manière que ce soit un ou plusieurs souscripteurs/participants ou catégories de souscripteurs/participants par rapport aux autres.

Au 31 décembre 2024, aucun ajustement n'a été effectué comme mentionné ci-dessus.

#### **Droit de vote**

L'assemblée générale vote et délibère suivant le prescrit du Code des sociétés.

Sauf dans les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou tout autre moyen de télécommunication une autre personne comme mandataire (cf. également la section "Nominee" dans la partie générale de ce Prospectus).

Les décisions concernant un Compartiment déterminé seront, s'il n'en est pas disposé autrement par la loi ou les Statuts, prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents et votants de ce Compartiment.

Lorsque les actions sont de valeur égale, toute action entière donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, toute action entière confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible ; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

### 1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

Économie : Les États-Unis restent incontournables, mais...

Au cours des derniers mois, il est à nouveau clairement apparu que les États-Unis restent le seul moteur notable de la croissance mondiale. Après un été morose, les indicateurs économiques ont commencé à se redresser et les craintes d'un ralentissement prononcé de la croissance se sont dissipées aussi rapidement qu'elles étaient apparues. Néanmoins, la viabilité de l'économie américaine suscite de plus en plus de réserves, dont notamment des inquiétudes grandissantes concernant le déficit public qui semble échapper à toute maîtrise. En effet, au cours de l'année fiscale 2024, le déficit s'est élevé à un montant hallucinant de 1 833 milliards de dollars, soit 6,4 % du PIB. Beaucoup se demandent donc si la croissance américaine n'est pas principalement le résultat de l'administration de stéroïdes fiscaux. De fait, ce déficit signifie que l'Oncle Sam émet un chèque non garanti d'un million de dollars toutes les 17 secondes pour l'achat de biens et de services, ce qui stimule l'économie. Ajoutez à cela que la dette américaine a déjà atteint quelque 35 000 milliards de dollars (123 % du PIB ou 107 000 dollars par Américain) et que, dans quelques jours, aura lieu l'investiture d'un président qui ne demandera qu'à distribuer encore plus de cadeaux fiscaux, et vous comprendrez l'agitation des marchés... Ces mêmes mesures de relance budgétaire dans un contexte d'utilisation quasi totale des capacités impliquent également que l'inflation aux États-Unis ne baissera pas. Cela a forcé la FED à administrer une douche froide aux marchés en surchauffe lors de sa dernière réunion de 2024. Le président de la FED, M. Powell, a annoncé que le rythme de baisse des taux d'intérêt en 2025 resterait très probablement bien en deçà d'attentes beaucoup trop élevées – un rappel à la réalité qui a clairement ébranlé les marchés.

Une Europe en grande difficulté

Cependant, les problèmes auxquels sont confrontés les États-Unis semblent encore très gérables par rapport à l'état assez dramatique dans lequel se trouve notre vieux continent. Les effets conjugués d'une certaine suffisance, d'une réglementation excessive et d'une transition énergétique trop rapide et irréfléchie ont frappé de plein fouet le puissant moteur industriel qu'était l'Allemagne. Si bien que le pays ne connaîtra pas de croissance économique pour la troisième année consécutive. Pire encore, le gouvernement en place ne semble pas avoir la moindre idée de la manière de redresser la situation. Par conséquent, après un débat houleux sur la question de savoir s'il faut ou non lever la « Schuldenbremse », le frein automatique à l'endettement de l'Allemagne inscrit dans la Constitution, le chancelier Olaf Scholz, épuisé et pris dans la tourmente, a dû mettre fin à son impopulaire coalition. L'Allemagne se rendra ainsi aux urnes le 23 février. De son côté, la France peut difficilement être accusée de freiner la dette. En effet, après à peine trois mois, le gouvernement Barnier, tout juste installé, est tombé non pas à cause d'une dette trop faible, mais à cause d'une dette trop importante. Les propositions de Michel Barnier pour maîtriser les déficits se sont avérées exiger trop peu d'efforts de la part des détenteurs de capitaux pour la gauche et trop peu d'économies pour la droite. Aucun consensus n'a pu être trouvé, et Barnier a finalement perdu son vote de confiance. Pendant ce temps, l'Espagne, qui a fortement réformé son économie après la crise de la dette, devrait atteindre une croissance de 3 % en 2024...

Le « Trump trade », les taux d'intérêt et les résultats du secteur technologique orientent les marchés

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas ce tableau économique sombre mais familier, mais plutôt le suspens entourant l'élection présidentielle américaine qui a tenu les marchés en haleine. Les sondages annonçaient une course au coude à coude entre Donald Trump et Kamala Harris, mais une fois de plus, les cabinets d'étude se sont trompés. Trump a remporté une victoire inattendue et les républicains ont également réussi à s'emparer des deux chambres du Congrès, ce que les marchés n'ont pas manqué de saluer. Les projets de Trump, qu'il s'agisse des barrières douanières élevées, des nouvelles mesures de relance budgétaire ou de l'expulsion de migrants, semblent avoir donné un nouveau souffle à l'inflation. Par conséquent, les taux d'intérêt ont augmenté à pas de géant. Dans le même temps, les projets annoncés par Trump dans le but de réduire l'impôt sur les sociétés et de déréglementer largement l'économie ont reçu un fort soutien de la part des investisseurs en actions. Le dollar américain s'est lui aussi solidement apprécié en raison de l'avantage croissant dont il bénéficie en matière de taux d'intérêt. Enfin, les investissements de type « moonshot » associés à Trump, tels que les cryptomonnaies et la société Tesla d'Elon Musk, se sont envolés comme des fusées. Toutefois, après la réaction initiale des cours, le boom est rapidement retombé. En effet, les investisseurs ont également commencé à faire face aux aspects les moins attrayants de la politique « America first » de Trump, et se sont rapidement rendu compte que tout n'était pas aussi beau qu'ils l'imaginaient. Après tout, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt ne favorisent pas vraiment la croissance. Et si Trump devait vraiment déclencher une guerre commerciale, les contre-mesures européennes et chinoises suivraient sans aucun doute, ce qui ne serait pas très bon pour les affaires. L'expulsion des migrants illégaux aurait également un impact majeur sur les secteurs qui ont besoin de beaucoup de main-d'œuvre peu qualifiée, l'industrie alimentaire en tête. Plus d'un Brexiteur désormais guéri de ses illusions économiques le confirmera. Il ne faut donc pas s'étonner que l'annonce de la FED, déjà mentionnée, selon laquelle les taux d'intérêt baisseront moins qu'espéré, soit considérée par de nombreux observateurs des marchés comme un coup de semonce à l'égard d'une future administration trop pressée.

En outre, les marchés commencent de plus en plus à avoir le vertige en raison des valorisations plutôt excessives auxquelles sont cotées plus particulièrement les entreprises technologiques à forte croissance. Celles-ci laissent peu de place à la moindre sous-performance et, comme au deuxième trimestre, un certain nombre d'acteurs ont dû avouer des

## **CAPITALATWORK Equities Plus SICAV**

résultats ou des nouvelles en deçà des attentes élevées. Oracle en fait partie. Mais Novo Nordisk a également subi un coup dur lorsque son médicament de nouvelle génération contre l'obésité s'est avéré décevant. L'Europe oscille autour des mêmes niveaux depuis des mois, la tragédie de l'économie européenne affectant clairement la confiance des investisseurs.

## 1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.24

---

**Deloitte.**



Capital at Work Equities Plus Sicav SA  
Sicav de droit belge, catégorie OPCVM

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le  
31 décembre 2024 - Comptes annuels

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Capital at Work Equities Plus Sicav SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Capital at Work Equities Plus Sicav SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 juin 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Capital at Work Equities Plus Sicav SA durant 7 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 304 143 946,40 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 21 914 679,53 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Zaventem.

Le commissaire

Digitally signed by  
Tom Renders Signed By: Tom Renders (Signature)  
Signing Time: 21-mrt-2025 | 15:14 CET

 **DocuSign** C: BE  
Issuer: Citizen CA

139F82D6E8CB49F48BC52F3B5846D9D1

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL  
Représentée par Tom Renders

**Deloitte.**

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL  
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem  
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE90 4350 2974 5132 - BIC KREDBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

## **1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION**

---

### **1.4.1 . Résumé des règles**

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

#### **Frais**

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

#### **Comptabilisation des achats et des ventes**

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

#### **Créances et dettes**

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

#### **Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés**

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

**Opérations en devises**

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

**1.4.2 . Taux de change**

	31.12.24		29.12.23	
1 EUR	1,6725	AUD	1,6189	AUD
	0,9385	CHF	0,9297	CHF
	0,8268	GBP	0,8665	GBP
	162,7392	JPY	155,7337	JPY
	1,0355	USD	1,1047	USD

## 2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES PLUS AT WORK D

### 2.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 2.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Equities Plus at Work D a été lancé le 05 septembre 2018.

Période et prix de souscription initiale:

- Parts de distribution: du 27/08/2018 au 05/09/2018 au prix de 125,00 EUR par part.

#### 2.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

#### 2.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

##### Objectifs d'investissement

L'objectif du Compartiment "Equities Plus at Work D" est d'offrir à ses investisseurs une plus-value et des revenus, principalement à travers des investissements en actions cotées.

Le Compartiment recherche une performance absolue, sans viser à répliquer ou excéder la performance d'aucun indice. Le Compartiment est géré de manière active. Le Gestionnaire a le choix de la composition du portefeuille, dans le respect de la loi et des dispositions de ce Prospectus.

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune forme de garantie ou de protection du capital investi par ses investisseurs et la recherche de cet objectif de gestion suppose la prise de risques – principalement en actions – qui, s'ils se matérialisent, peuvent entraîner la perte de tout le capital investi.

La SICAV souhaite faire bénéficier les actionnaires du Compartiment "Equities Plus at Work D" soumis à l'impôt des sociétés en Belgique du régime des revenus définitivement taxés (« RDT ») établi par les articles 202 et 203 du code des impôts sur les revenus.

##### Stratégie d'investissement

La stratégie qui sera suivie par le Gestionnaire dans la gestion du Compartiment sera discrétionnaire : le Gestionnaire pourra composer le portefeuille avec tous les instruments financiers dans lesquels peut investir une SICAV publique de droit belge à compartiments multiples répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (la "Directive OPCVM/UCITS"), y compris des instruments financiers dérivés, des OPC en valeurs mobilières répondant aux conditions de la Directive OPCVM/UCITS ou autres OPC, et, accessoirement, des titres de créances émis par des gouvernements ou des entités privées.

Le Compartiment investira principalement dans des valeurs mobilières à revenu variable, telles qu'actions et warrants sur valeurs mobilières émises par des émetteurs de toutes nationalités et libellées en toutes devises.

Le Compartiment peut investir accessoirement dans des titres de créances émis par des gouvernements ou des entités privées.

Le Compartiment pourra également investir dans des parts de compartiments d'autres OPCVM ou autres OPC, sans toutefois que ces investissements dépassent 10% de ses actifs.

Le Compartiment n'a pas de restriction géographique.

Dès lors que la SICAV souhaite faire bénéficier les actionnaires du Compartiment du régime des RDT, le Compartiment investira principalement dans des actions qui permettent l'application de ce régime, les autres actifs autorisés ne devant représenter en règle générale qu'un pourcentage limité du portefeuille du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le portefeuille du Compartiment ne sera pas composé à 100% d'actions donnant droit au régime des RDT et que les revenus et plus-values liés aux actions du Compartiment ne seront donc pas déductibles à 100% dans le chef des investisseurs constitués sous la forme de sociétés soumises à l'impôt des sociétés en Belgique. Dans des circonstances normales de marché, le Gestionnaire veillera toutefois à ce que le portefeuille du Compartiment soit composé, à concurrence de minimum 80%, d'actions donnant droit au régime RDT.

Les actions en portefeuille seront sélectionnées par le Gestionnaire en fonction des anticipations du Gestionnaire quant à l'évolution des marchés.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce compartiment a été classifié comme conforme à l'article 6 de la réglementation SFDR (règlement (UE) 2019/2088).

En référence à l'article 7 de SFDR, et dès lors que le compartiment n'intègre pas de caractéristique environnementale ou de gouvernance dans sa stratégie d'investissement, ce produit ne prend pas en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

## **Techniques & Instruments**

### Autorisation

Le Compartiment est autorisé, dans le respect des règles belges applicables, en vue d'accroître son rendement et/ou réduire ses risques et/ou réduire ses coûts, à recourir aux techniques et instruments (y compris des opérations de change à terme ou "forwards", et instruments dérivés listés) qui ont pour objet les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou autres types de sous-jacents pour autant que :

- ces techniques et instruments soient employés aux fins d'une gestion efficace du portefeuille;
- le recours à ces techniques et instruments se fait dans le respect de la politique d'investissement du Compartiment et est compatible avec le profil de risque du Compartiment et les règles de diversification qui lui sont applicables; et
- lorsque ces opérations concernent l'utilisation d'instruments financiers dérivés, les conditions et limites dans lesquelles elles peuvent être conclues sont conformes aux dispositions de la Directive OPCVM/UCITS.

Le Gestionnaire prend les risques résultant de ces techniques et instruments en compte de façon appropriée dans le processus de gestion des risques du Compartiment.

Des informations supplémentaires sur les conditions d'application de ces techniques et instruments figurent dans les rapports (semi) annuels.

## **Stratégie de couverture du risque de change**

Le Compartiment investit les actifs dans des instruments du marché des actions et dans des instruments du marché obligataire et monétaire, dans les limites décrites ci-dessous, émis par des émetteurs du monde entier.

Pour protéger ses actifs contre les variations des taux de change vers certaines devises, le Compartiment pourrait effectuer des transactions de vente de contrats à terme sur devises et de vente d'options call ou d'achat d'options put sur devises. Les transactions concernées ne peuvent avoir trait qu'à des contrats négociés sur un marché réglementé et régulier, agréé et ouvert au public, ou à des contrats négociés avec un établissement financier agréé de premier ordre, spécialisé dans ce type de transactions et qui déploie également ses activités sur le marché des options 'over the counter' (OTC). Dans le même but, le Compartiment peut aussi vendre des devises à terme ou les échanger dans le cadre de transactions de gré à gré avec des établissements financiers de premier ordre, spécialisés dans ce type de transactions.

Le recours à ces techniques et instruments comporte des risques pour le portefeuille du Compartiment (cf. risques ci-dessous).

Le Gestionnaire pourrait, en menant la politique d'investissement décrite ci-dessus, couvrir certains risques de change (sur certaines devises), en tout ou en partie, et pas d'autres. Aucune politique systématique de couverture du risque de change n'est toutefois envisagée.

## **Utilisation des instruments financiers dérivés**

Le risque global lié aux instruments financiers dérivés est représenté par l'engagement, c'est à dire le résultat de la conversion des positions sur instruments financiers en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents, le cas échéant en fonction de leur sensibilité respective.

Les produits dérivés utilisés à titre de couverture du portefeuille viennent diminuer le risque global assumé par un Compartiment.

Les positions acheteuses et vendeuses sur un même actif sous-jacent ou sur des actifs présentant une corrélation historiquement importante peuvent être compensées.

Lorsqu'une valeur mobilière ou un instrument du marché monétaire comporte un produit dérivé, ce dernier doit être pris en compte pour calculer si les limites d'investissement sont respectées.

Lorsque le Compartiment a recours à des instruments dérivés fondés sur un indice, ces investissements ne sont pris en compte pour calculer le respect des limites d'investissement dans les actifs composant l'indice, que dans la mesure imposée par les règles applicables.

### Techniques & instruments envisagés

La SICAV n'envisage pas de conclure des opérations à réméré qui consistent dans des achats et des ventes de titres dont les clauses réservent au vendeur le droit de racheter de l'acquéreur les titres vendus à un prix et à un terme stipulés entre les deux parties lors de la conclusion du contrat.

L'utilisation de ces techniques sera soumise à une révision du Prospectus.

### Gestion des garanties

Le Compartiment pourra recevoir des garanties financières en vue de réduire l'exposition au risque de contrepartie résultant du recours aux techniques et instruments visés ci-dessus.

Les règles résumées ci-dessous sont applicables aux garanties reçues de façon générale par le Compartiment dans le cadre de toute technique et instrument utilisé, et sont sans préjudice aux règles éventuellement différentes ou complémentaires (tant à la SICAV qu'à la Société de Gestion).

Les garanties financières acceptées par la SICAV prendront la forme d'une sûreté dont la nature sera déterminée en conformité avec les dispositions légales applicables. La garantie pourra être donnée sous forme d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE ou une de ses autorités locales ou par une institution supranationale et sera bloquée au nom de la SICAV jusqu'à l'expiration de la technique de gestion efficace du portefeuille.

En règle générale, les garanties respecteront les critères suivants :

- **Liquidité**: toute garantie reçue autrement qu'en espèces devrait être très liquide et se négocier sur un marché réglementé ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- **Evaluation** : les garanties reçues doivent faire l'objet d'une évaluation au moins quotidienne et les actifs affichant une haute volatilité de prix ne doivent pas être acceptés en tant que garanties financières, à moins que des décotes suffisamment prudentes soient appliquées. Lesdites garanties sont évaluées au prix du marché (mark-to-market) et majorées d'une marge de variation par rapport aux titres prêtés. La valeur des titres reçus en garantie devra au minimum correspondre à 102% de la valeur des titres prêtés. La valeur des titres en garantie ne sera donc prise en compte qu'après application d'une décote en de 2% minimum.
- **Qualité de crédit des émetteurs** : les garanties financières reçues doivent être d'excellente qualité.
- **Corrélation** : les garanties financières reçues par la SICAV doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et sont censées ne pas être hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.
- **Diversification des garanties financières (concentration des actifs)** : les garanties financières doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, marchés et émetteurs. Le critère de diversification suffisante en matière de concentration des émetteurs est considéré comme étant respecté si le Compartiment reçoit d'une contrepartie dans le cadre de techniques de gestion efficace de portefeuille un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné de maximum 20 % de sa valeur nette d'inventaire. Si le Compartiment est exposé à différentes contreparties, les différents paniers de garanties financières doivent être agrégés pour calculer la limite d'exposition de 20 % à un seul émetteur. Des dérogations à ce qui précède sont possibles si les titres reçus en garantie sont émis ou garantis par certains Etats ou institutions internationales.

La Société de Gestion peut toutefois imposer des critères plus stricts en terme de garanties reçues et ainsi exclure certains types d'instruments, certains pays, certains émetteurs, voire certains titres.

Aucune garantie financière ne sera donnée en espèces.

Les garanties financières ne seront ni vendues, ni réinvesties ou mises en gage.

### Limites d'investissement

Le Gestionnaire respectera, dans la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement du Compartiment, les obligations, interdictions, limites, et conditions applicables au Compartiment et à ses investissements, telles que prévues notamment par (i) la Directive OPCVM/UCITS telle que transposée par la Loi de 2012, et l'Arrêté Royal de 2012, et (ii) la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009.

Sans préjudice à l'obligation de respecter l'ensemble des règles susvisées, le risque global lié aux instruments financiers dérivés ne peut pas excéder la valeur nette totale du portefeuille. Ceci signifie que le risque global lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés ne peut pas dépasser 100% de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

### Emprunts

Le Compartiment peut emprunter des espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Sous réserve de ce qui est indiqué aux points 49 et 50 ci-dessous, les aspects sociaux, éthiques et environnementaux ne sont pas pris en compte dans la mise en œuvre de la politique d'investissement du Compartiment.

Il est également rappelé qu'étant donné que le Compartiment n'inclut pas de caractéristiques environnementales ou de gouvernance dans sa stratégie d'investissement, le produit ne prend pas en compte les impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

### **2.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **2.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **2.1.6 . Indice et benchmark**

Non applicable.

### **2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**

#### Politique d'investissement

La politique d'investissement reste basée sur les 5 piliers suivants : diversification du portefeuille, importance des bilans financiers des sociétés, importance de la génération de flux de trésorerie, importance des valorisations et liquidité.

Compte tenu du nombre de scénarios possibles, la diversification est plus importante que jamais. La diversification en matière d'allocation d'actifs s'obtient : en s'exposant à de nombreux secteurs différents ; en se tenant à l'écart des banques ; en ne se cantonnant pas à la zone euro. En termes de sélection de titres, la diversification s'obtient en investissant dans un éventail plus large d'entreprises.

En tant que gestionnaire de patrimoine actif, nous n'investissons pas aveuglément dans des indices, nous poursuivons la réorganisation de notre portefeuille d'investissement : nous prenons notre profit sur des entreprises surévaluées et utilisons ces liquidités pour renforcer nos positions dans des entreprises bien établies dans notre portefeuille. Ce sont des sociétés qui ont pour atout de bénéficier d'un bilan sain, de générer des flux de trésorerie disponibles (« free cash-flow ») élevés, de bénéficier d'avantages compétitifs solides et le tout à des niveaux de valorisation attractifs.

Enfin, notre capacité à faire face aux aléas tient aussi à la nature de nos investissements. Nous n'investissons que dans des titres liquides.

Les entreprises sont sélectionnées en fonction de leur attractivité financière et de critères extra-financiers qui répondent aux exigences ISR (investissement socialement responsable) de CapitalatWork. Le Compartiment veille donc à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales (y compris de gouvernance) et constitue un produit visé par l'article 8 de SFDR.

### **2.1.8 . Politique future**

2025 : « Montre-moi l'argent ! »

Nous sommes ainsi arrivés au terme d'une année qui restera longtemps dans les annales des marchés financiers. Les prochaines années détermineront si les performances boursières fulgurantes des valeurs technologiques, les mouvements erratiques des taux d'intérêt et les mesures politiques populistes auront constitué un pas dans la bonne direction ou si, au contraire, ils nous en auront éloignés encore plus. En tant qu'investisseurs à la recherche de valeur, nous constatons avec satisfaction que le réalisme économique revient tranquillement sur le devant de la scène et que les mesures politiques bien intentionnées mais mal conçues, qui ne semblaient pas fermement ancrées dans la réalité économique, sont en train d'implorer sous la pression économique et sociale.

Ce retour vers le réel se produit également sur les marchés. Les décideurs politiques et les chefs d'entreprise devront être très attentifs aux chiens de garde des marchés financiers qui confronteront leurs projets à la réalité économique. En 2025, ils seront probablement moins indulgents que ces dernières années, compte tenu des dettes souveraines incontrôlées et des valorisations élevées des marchés boursiers. Les marchés financiers crieront « Montre-moi l'argent ! » aux pays européens en difficulté et à leurs politiciens querelleurs. La France, qui a dû payer le mois dernier autant d'intérêts que la Grèce sur ses obligations, en a déjà fait l'expérience. Le Brésil est lui aussi dans le collimateur des marchés pour ne pas avoir mis de l'ordre dans son budget. Les marchés crieront « Montre-moi l'argent ! » à l'empereur populiste de Washington s'il menace de devenir trop incontrôlable, qu'il soit ou non monnaie de réserve mondiale. « Montre-moi l'argent ! »

entendront de nombreux PDG d'entreprises technologiques, car le marché semble penser qu'il est temps que les milliards investis ces dernières années commencent à se traduire par des bénéfices tangibles. Ceux qui ne seront pas à la hauteur ou qui prendront un mauvais virage dans cette course technologique effrénée risquent d'être sévèrement sanctionnés. Par exemple, le marché se demande déjà si Broadcom deviendra le nouveau challenger de Nvidia dans le domaine des puces d'intelligence artificielle. Ou bien le développement déjà très médiatisé des puces quantiques a-t-il déjà surpassé toute l'industrie aux yeux du marché, même si les premières applications pratiques de celles-ci ne se feront probablement pas avant des années ?

L'année 2025 s'annonce donc passionnante. « Panta Rhei », sans aucun doute. Nous assisterons également aux mouvements de marché nécessaires dans le cadre de ces processus d'ajustement. Or, ces mouvements risquent d'être houleux. Nous continuerons donc à surveiller ces évolutions pour vous, avec la conviction que nos principes d'évaluation démontreront une fois de plus leur valeur ajoutée dans les périodes difficiles.

### 2.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Les risques fondamentaux du fonds d'investissement résident dans la possibilité de dépréciation des titres dans lesquels le fonds est investi.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques d'importance significative pour le produit mais non intégrés à l'indicateur synthétique de risque:

Risque de crédit: Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie.

Risque de change: Risque que la valeur des investissements soit affectée par la variation des taux de change.

Veuillez-vous référer à la section « Risques d'investissement » du Prospectus du Fonds pour connaître tous les risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

#### Indicateur synthétique de risque

Un indicateur synthétique de risque ("ISR") est calculé par Compartiment conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2017/653 du 8 mars 2017 complétant le règlement (UE) no 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (ci-après, collectivement avec le Règlement 1286/2014 et l'ensemble de ses actes d'exécution, les « Règles PRIIP »).

L'indicateur le plus récent se trouve dans le document d'informations clés de chaque Compartiment. Il est également indiqué dans le rapport annuel.

L'indicateur synthétique de risque donne une indication du profil de chaque Compartiment. Il est déterminé sur la base de données du passé. Les données du passé ne sont pas toujours un indicateur fiable du rendement et du risque futurs. L'indicateur fait l'objet d'évaluations régulières et ce chiffre peut donc évoluer à la hausse ou à la baisse.

Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le Compartiment ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible. Ce chiffre indique à la fois le rendement potentiel du Compartiment et le risque qui va de pair avec ce rendement. Plus le chiffre est élevé, plus le rendement potentiel est élevé mais plus ce rendement est difficile à prévoir. Des pertes sont également possibles.

Le chiffre est calculé pour un investisseur en euros. Il situe ce risque sur une échelle allant de un (faible risque, rendement potentiellement plus faible) à sept (risque élevé, rendement potentiellement plus élevé).

**2.1.10 . Affectations des résultats**

Conformément au prospectus, le conseil d'administration de CapitalatWork Equities Plus SICAV propose à l'assemblée générale ordinaire de valider le versement de dividende déterminé ci-dessous.

Compartiment	Code ISIN	Montant brut par action de distribution	Montant net par action de distribution (*)
CapitalatWork Equities Plus SICAV - Equities Plus at Work D	BE6307346187	17,30 EUR	12,11 EUR

(\*) Les dividendes en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier au taux de 30%.

Les dividendes seront payables à partir du 17 avril 2025.

**2.2 . BILAN**

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>304.143.946,40</b>	<b>226.237.387,18</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>292.673.073,56</b>	<b>208.561.698,29</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	293.180.668,93	209.400.362,12
F. Instruments financiers dérivés		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)	-507.595,37	-152.221,08
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		-686.442,75
<b>III. Créances et dettes à plus d'un an</b>	<b>-89.943,94</b>	
B. Dettes	-89.943,94	
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>986.187,95</b>	<b>-304.435,80</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	101.832,57	30.642,07
c. Collatéral	884.355,38	
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-334.394,34
b. Dettes fiscales (-)		-683,53
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>11.973.998,47</b>	<b>18.509.440,50</b>
A. Avoirs bancaires à vue	11.973.998,47	18.509.440,50
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-1.399.369,64</b>	<b>-529.315,81</b>
C. Charges à imputer (-)	-1.399.369,64	-529.323,15
D. Produits à reporter (-)		7,34
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>304.143.946,40</b>	<b>226.237.387,18</b>
A. Capital	279.406.926,95	187.748.948,55
B. Participations au résultat	2.822.339,92	8.009.073,63
C. Résultat reporté		
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	21.914.679,53	30.479.365,00
<b>SECTION 2: POSTES HORS BILAN</b>		
<b>I. Sûretés réelles (+/-)</b>		<b>4.001.290,00</b>
A. Collatéral (+/-)		
b. Liquidités/dépôts		4.001.290,00
<b>II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)</b>	<b>6.892.805,40</b>	<b>64.797.447,17</b>
A. Contrats d'option et warrants achetés	3.838.725,25	31.428.959,40
B. Contrats d'option et warrants vendus	3.054.080,15	33.368.487,77

**2.3 . COMPTE DE RESULTATS**

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>23.093.070,29</b>	<b>27.469.677,94</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	14.539.810,23	28.295.617,22
D. Autres valeurs mobilières		582,65
F. Instruments financiers dérivés		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option	373.926,37	-83.153,90
l. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option	-1.711.588,44	-640.437,15
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		3.595,86
b. Autres positions et opérations de change	9.890.922,13	-106.526,74
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>3.859.823,87</b>	<b>5.701.497,70</b>
A. Dividendes	4.401.850,54	5.996.463,04
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	345.898,33	196.838,89
C. Intérêts d'emprunts (-)	-273,49	-12,84
E. Précomptes mobiliers (-)		
a. D'origine belge		-44.461,20
b. D'origine étrangère	-887.651,51	-447.330,19
<b>III. Autres produits</b>		<b>3,69</b>
B. Autres		3,69
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-4.960.125,88</b>	<b>-2.600.824,62</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-805.097,56	-190.134,49
B. Charges financières (-)		-3.508,19
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-112.707,64	-84.192,71
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-3.579.551,60	-1.910.516,62
Type DIS	-3.579.551,60	
b. Gestion administrative et comptable	-75.087,24	-49.035,56
Type DIS	-75.087,24	
E. Frais administratifs (-)		-9.068,12
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-22.283,77	-18.934,95
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-6.373,97	-57.250,00
H. Services et biens divers (-)	-35.172,17	-31.432,47
J. Taxes	-248.212,08	-209.456,47
Type DIS	-248.212,08	
K. Autres charges (-)	-75.639,85	-37.295,04
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-1.100.302,01</b>	<b>3.100.676,77</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>21.992.768,28</b>	<b>30.570.354,71</b>
<b>VI. Impôts sur le résultat</b>	<b>-78.088,75</b>	<b>-90.989,71</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>21.914.679,53</b>	<b>30.479.365,00</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>24.737.019,00</b>	<b>38.488.438,63</b>
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	21.914.679,08	30.479.365,00
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	2.822.339,92	8.009.073,63
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>5.980.339,92</b>	<b>-33.290.763,66</b>
<b>IV. (Distribution des dividendes)</b>	<b>-30.717.358,92</b>	<b>-5.197.674,97</b>

## 2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

### 2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
<b>ACTIONS</b>						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>293.180.668,93</u>	<u>100,17%</u>	<u>96,40%</u>
<b>États-Unis</b>				<b>131.133.859,00</b>	<b>44,80%</b>	<b>43,12%</b>
ADOBE INC	5.800	USD	444,68	2.490.723,32	0,85%	0,82%
ADVANCED MICRO DEVICES	20.000	USD	120,79	2.332.979,24	0,80%	0,77%
APPLE INC	12.500	USD	250,42	3.022.935,78	1,03%	0,99%
APPLIED MATERIALS INC	56.000	USD	162,63	8.795.055,53	3,00%	2,89%
COMCAST CORP-CLASS A	264.000	USD	37,53	9.568.247,22	3,27%	3,15%
DEERE & CO	9.500	USD	423,70	3.887.155,96	1,33%	1,28%
DOCUSIGN INC	20.000	USD	89,94	1.737.131,82	0,59%	0,57%
ELECTRONIC ARTS INC	25.000	USD	146,30	3.532.110,09	1,21%	1,16%
ENPHASE ENERGY INC	56.000	USD	68,68	3.714.225,01	1,27%	1,22%
FISERV INC	27.000	USD	205,42	5.356.195,07	1,83%	1,76%
FOX CORP - CLASS A	40.000	USD	48,58	1.876.581,36	0,64%	0,62%
INTEL CORP	324.000	USD	20,05	6.273.491,07	2,14%	2,06%
LABCORP HOLDINGS INC	28.000	USD	229,32	6.200.830,52	2,12%	2,04%
MICROSOFT CORP	16.100	USD	421,50	6.553.500,72	2,24%	2,16%
NASDAQ INC	26.500	USD	77,31	1.978.479,00	0,68%	0,65%
NETFLIX INC	2.400	USD	891,32	2.065.831,00	0,71%	0,68%
ORACLE CORP	61.000	USD	166,64	9.816.552,39	3,35%	3,23%
QUALCOMM INC	13.500	USD	153,62	2.002.771,61	0,68%	0,66%
S&P GLOBAL INC	2.100	USD	498,03	1.010.007,73	0,34%	0,33%
SALESFORCE INC	13.500	USD	334,33	4.358.720,42	1,49%	1,43%
SCHWAB (CHARLES) CORP	129.500	USD	74,01	9.255.717,04	3,16%	3,04%
TAKE-TWO INTERACTIVE SOFTWARE	26.000	USD	184,08	4.621.999,03	1,58%	1,52%
TRAVEL + LEISURE CO	134.000	USD	50,45	6.528.536,94	2,23%	2,15%
UNITEDHEALTH GROUP INC	10.600	USD	505,86	5.178.286,82	1,77%	1,70%
VISA INC-CLASS A SHARES	27.000	USD	316,04	8.240.540,80	2,82%	2,71%
WALT DISNEY CO/THE	28.000	USD	111,35	3.010.912,60	1,03%	0,99%
WW GRAINGER INC	1.900	USD	1.054,05	1.934.036,70	0,66%	0,64%
WYNDHAM HOTELS & RESORTS INC	27.000	USD	100,79	2.628.034,77	0,90%	0,86%
ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	31.000	USD	105,63	3.162.269,44	1,08%	1,04%
<b>France</b>				<b>62.320.890,00</b>	<b>21,29%</b>	<b>20,49%</b>
BUREAU VERITAS SA	265.000	EUR	29,34	7.775.100,00	2,66%	2,56%
EDENRED	129.000	EUR	31,75	4.095.750,00	1,40%	1,35%
ELIS SA	102.000	EUR	18,90	1.927.800,00	0,66%	0,63%
EUTELSAT COMMUNICATIONS	140.000	EUR	2,27	317.520,00	0,11%	0,10%
JCDECAUX SE	200.000	EUR	15,16	3.032.000,00	1,04%	1,00%
KERING	4.100	EUR	238,25	976.825,00	0,33%	0,32%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	8.350	EUR	635,50	5.306.425,00	1,81%	1,74%
MICHELIN (CGDE)	193.000	EUR	31,80	6.137.400,00	2,10%	2,02%
PUBLICIS GROUPE	90.500	EUR	103,00	9.321.500,00	3,18%	3,07%
SANOFI	25.000	EUR	93,74	2.343.500,00	0,80%	0,77%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	27.500	EUR	240,90	6.624.750,00	2,26%	2,18%
TELEPERFORMANCE	6.000	EUR	83,12	498.720,00	0,17%	0,16%
VINCI SA	140.000	EUR	99,74	13.963.600,00	4,77%	4,59%
<b>Allemagne</b>				<b>29.087.480,00</b>	<b>9,94%</b>	<b>9,56%</b>
DEUTSCHE BOERSE AG	14.000	EUR	222,40	3.113.600,00	1,06%	1,02%
DR ING HC F PORSCHE AG	38.000	EUR	58,42	2.219.960,00	0,76%	0,73%
FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT	49.000	EUR	58,50	2.866.500,00	0,98%	0,94%
FRESENIUS SE & CO KGAA	205.000	EUR	33,54	6.875.700,00	2,35%	2,26%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	185.000	EUR	31,40	5.809.000,00	1,98%	1,91%
KION GROUP AG	110.000	EUR	31,86	3.504.600,00	1,20%	1,15%
STROEER SE & CO KGAA	102.000	EUR	46,06	4.698.120,00	1,61%	1,55%
<b>Irlande</b>				<b>20.273.093,67</b>	<b>6,93%</b>	<b>6,67%</b>
AERCAP HOLDINGS NV	77.000	USD	95,70	7.116.272,33	2,43%	2,34%
AON PLC-CLASS A	17.500	USD	359,16	6.069.821,34	2,08%	2,00%
KERRY GROUP PLC-A	76.000	EUR	93,25	7.087.000,00	2,42%	2,33%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
<b><u>Pays-Bas</u></b>				<b>19.455.510,00</b>	<b>6,65%</b>	<b>6,40%</b>
ASML HOLDING NV	11.500	EUR	678,70	7.805.050,00	2,67%	2,57%
JDE PEET'S NV	32.000	EUR	16,53	528.960,00	0,18%	0,17%
PROSUS NV	290.000	EUR	38,35	11.121.500,00	3,80%	3,66%
<b><u>Belgique</u></b>				<b>14.520.980,00</b>	<b>4,96%</b>	<b>4,77%</b>
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	186.000	EUR	48,25	8.974.500,00	3,07%	2,95%
SOLVAY SA	178.000	EUR	31,16	5.546.480,00	1,89%	1,82%
<b><u>Suisse</u></b>				<b>7.749.565,78</b>	<b>2,65%</b>	<b>2,55%</b>
AVOLTA AG	147.000	CHF	36,34	5.692.343,76	1,95%	1,87%
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	14.000	CHF	137,90	2.057.222,02	0,70%	0,68%
<b><u>Royaume-Uni</u></b>				<b>5.849.144,55</b>	<b>2,00%</b>	<b>1,92%</b>
CNH INDUSTRIAL NV	350.000	USD	11,33	3.829.550,94	1,31%	1,26%
ELEMENTIS PLC	1.150.000	GBP	1,45	2.019.593,61	0,69%	0,66%
<b><u>Luxembourg</u></b>				<b>2.071.020,00</b>	<b>0,71%</b>	<b>0,68%</b>
EUROFINS SCIENTIFIC	42.000	EUR	49,31	2.071.020,00	0,71%	0,68%
<b><u>Australie</u></b>				<b>719.125,93</b>	<b>0,24%</b>	<b>0,24%</b>
TREASURY WINE ESTATES LTD	106.152	AUD	11,33	719.125,93	0,24%	0,24%
<b>Total ACTIONS</b>				<b>293.180.668,93</b>	<b>100,17%</b>	<b>96,40%</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES</b>						
<u>Contrat d'option - Sur actions</u>				-507.595,37	-0,17%	-0,17%
NVIDIA CORP 20250718 P115	275	USD	8,85	235.031,39	0,08%	0,08%
NVIDIA CORP 20250718 C145	-450	USD	17,10	-743.119,27	-0,25%	-0,25%
INTEL CORP 20250117 C50	170	USD	0,01	164,17	0,00%	0,00%
COMCAST CORPA 20250117 C50	340	USD	0,01	328,34	0,00%	0,00%
<b>Total INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES</b>				<b>-507.595,37</b>	<b>-0,17%</b>	<b>-0,17%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>292.673.073,56</b>	<b>100,00%</b>	<b>96,23%</b>
<b>Avoirs bancaires à vue</b>						
BELFIUS BANQUE		EUR		11.973.998,47		3,94%
BELFIUS BANQUE		USD		9.868.023,69		3,25%
BELFIUS BANQUE		USD		1.893.712,65		0,62%
J.P. MORGAN AG		USD		164.352,09		0,05%
J.P. MORGAN AG		EUR		46.543,72		0,02%
BELFIUS BANQUE		CHF		562,25		0,00%
BELFIUS BANQUE		GBP		243,01		0,00%
BELFIUS BANQUE		AUD		560,97		0,00%
BELFIUS BANQUE		JPY		0,09		0,00%
<b>TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>11.973.998,47</b>		<b>3,94%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>896.244,01</b>		<b>0,29%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-1.399.369,64</b>		<b>-0,46%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>304.143.946,40</b>		<b>100,00%</b>

**2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)**

<b>Par pays</b>	
États-Unis	44,73%
France	21,26%
Allemagne	9,92%
Irlande	6,91%
Pays-Bas	6,64%
Belgique	4,95%
Suisse	2,64%
Royaume-Uni	1,99%
Luxembourg	0,71%
Australie	0,25%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par secteur</b>	
Holding et sociétés financières	36,54%
Banques et institutions financières	30,99%
Electronique et semi-conducteurs	5,93%
Internet et services d'Internet	4,86%
Restauration, industrie hôtelière	3,12%
Sociétés immobilières	2,89%
Industrie aéronautique et spatiale	2,43%
Industrie agro-alimentaire	2,42%
Secteurs divers	1,95%
Distribution, commerce de détail	1,94%
Art graphique, maison d'édition	1,37%
Construction de machines et appareils	1,33%
Energie et eau	1,27%
Télécommunication	0,85%
Industrie automobile	0,76%
Chimie	0,69%
Electrotechnique et électronique	0,66%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par devise</b>	
USD	50,53%
EUR	45,89%
CHF	2,64%
GBP	0,69%
AUD	0,25%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

**2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)****Taux de rotation**

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	134.583.941,70	64.530.686,59	199.114.628,29
Ventes	95.738.682,54	43.567.167,22	139.305.849,76
<b>Total 1</b>	<b>230.322.624,24</b>	<b>108.097.853,81</b>	<b>338.420.478,05</b>
Souscriptions	45.238.366,07	47.681.815,72	92.920.181,79
Remboursements	5.956.577,52	25.274.994,20	31.231.571,72
<b>Total 2</b>	<b>51.194.943,59</b>	<b>72.956.809,92</b>	<b>124.151.753,51</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	254.013.876,99	289.102.537,63	271.636.657,18
<b>Taux de rotation</b>	<b>70,52%</b>	<b>12,16%</b>	<b>78,88%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CapitalatWork S.A. ayant son siège Avenue de la Couronne 153 - 1050 Bruxelles, qui assure le service financier.

**Taux de rotation accru**

Durant le deuxième trimestre 2024, le Comité de Direction a pris la décision de changer la classification de l'Equities Plus at Work D d'article 6 en article 8 selon le règlement SFDR 2019/2088. L'implémentation de la politique ISR de CatW a créé des changements au sein du portefeuille avec la vente de plusieurs positions non alignées avec les critères ISR et l'achat de nouvelles positions/augmentation de positions existantes conformes à ces mêmes critères.

**2.4.4 . Montant des engagements relatifs aux positions sur instruments financiers dérivés****Engagements sur options**

Contrepartie	En EUR	Evaluation	Lot-size	Date de réalisation de la transaction
COMCAST CORPA 20250117 C50	1.641.718,98	328,34	100,00	25.03.24
INTEL CORP 20250117 C50	820.859,49	164,17	100,00	16.04.24
NVIDIA CORP 20250718 C145	-6.301.303,72	-743.119,27	100,00	17.12.24
NVIDIA CORP 20250718 P115	-3.054.080,15	235.031,39	100,00	17.12.24

**2.4.5 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Type - Dis	170.088,37	61.203,78	1.027.717,76	468.946,45	91.887,19	1.404.777,02	554.232,56	183.439,70	1.775.569,88
<b>TOTAL</b>			<b>1.027.717,76</b>			<b>1.404.777,02</b>			<b>1.775.569,88</b>

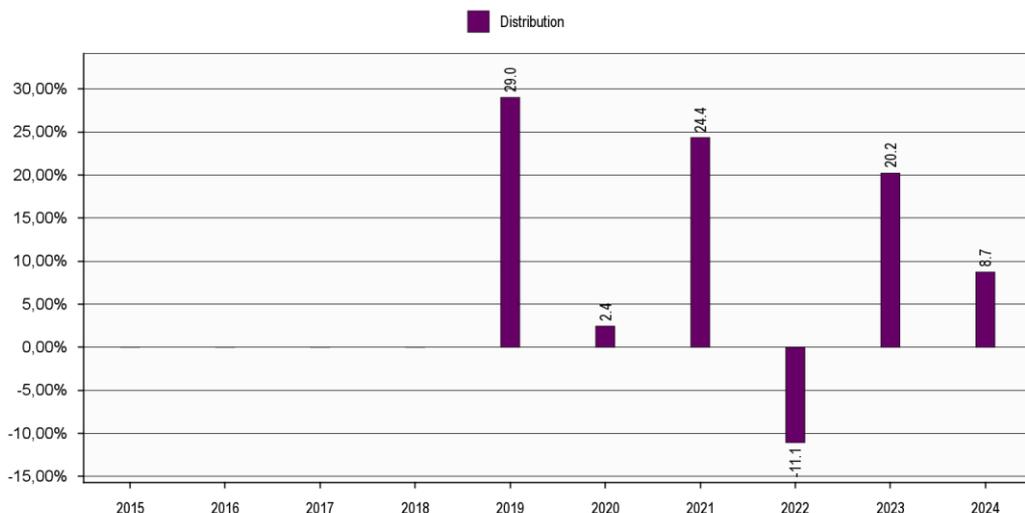
Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)							
Part	2022		2023		2024		
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	
Type - Dis	25.091.557,89	8.948.660,54	72.444.716,11	13.802.399,54	92.920.181,79	31.231.571,72	
<b>TOTAL</b>	<b>25.091.557,89</b>	<b>8.948.660,54</b>	<b>72.444.716,11</b>	<b>13.802.399,54</b>	<b>92.920.181,79</b>	<b>31.231.571,72</b>	

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Type - Dis	142.699.110,82	138,85	226.237.387,18	161,05	304.143.946,40	171,29
<b>TOTAL</b>	<b>142.699.110,82</b>		<b>226.237.387,18</b>		<b>304.143.946,40</b>	

2.4.6 . Performances

Classe C

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
8,74% (en EUR)	5,15% (en EUR)	8,17% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P (t; t+n) = ((1 + P t) (1 + P t+1) \dots (1 + P t+n))^{(1/n)} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t =  $[\alpha \times (VNI t+1 / VNI t)] - 1$

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (Dt_1 / VNI ex_{t_1})] [1 + (Dt_2 / VNI ex_{t_2})] \dots [1 + (Dt_n / VNI ex_{t_n})]$$

avec

D<sub>t</sub>, D<sub>t2</sub>, ... D<sub>tn</sub> les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI ex<sub>t1</sub>... VNI ex<sub>tn</sub> la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

### **2.4.7 . Frais**

#### **Frais Courant**

- Part de distribution - BE6307346187: 1,41%

#### **Existence de rémunérations, commissions ou avantages non monétaires**

La SICAV, la Société de Gestion, ou le Gestionnaire, ne paye pas et ne reçoivent pas des rémunérations, commissions ou avantages non monétaires visés à l'article 118 §1, 2° de la Loi 2012.

#### **Existence de fee-sharing agreements visés à l'article 119 de la Loi 2012**

Non applicable

### **2.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations**

#### **NOTE 1 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement et des frais de la vie juridique.

#### **NOTE 2 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.010 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

#### **NOTE 3 – SFDR**

Dans le cadre du Règlement SFDR, et plus particulièrement les Articles 3 et 6 de ce Règlement, le Gestionnaire (et de façon générale le groupe CapitalatWork) s'est doté d'une politique en matière de prise en compte des risques non-financiers et de leur impact sur le retour financier des produits financiers.

Cette politique est disponible sur le site internet du Gestionnaire à l'adresse suivante: [www.capitalatwork.com](http://www.capitalatwork.com). Le Gestionnaire y présente son approche en matière d'identification et de gestion des risques de développement durable en lien avec les investissements qu'il décide.

Le Gestionnaire applique cette politique dans le cadre de la gestion du Compartiment.

Dès lors que le risque de durabilité est évalué comme moyen, la prise en compte de ce risque dans le processus d'investissement consiste essentiellement à éviter une trop grande concentration sur les valeurs exposées à un risque particulier de durabilité. La prise en compte du risque de durabilité dans le processus d'investissement consiste donc à assurer une diversification adéquate du portefeuille pour que celui-ci ne soit pas trop concentré sur des entreprises pour lesquelles ces risques de durabilité ont été identifiés et peuvent être importants. En outre, compte tenu de la politique d'investissement, le Compartiment investit essentiellement dans des valeurs très liquides, ce qui permet la vente rapide de positions qui viendraient à s'avérer trop exposées au risque de durabilité.